BUREAU DE SANTE.

Mariages, Naissances, Décès

Inscrits dans les derniers 24 heures.

MARIAGES.

Robt. H. Thompson à Selma H. Hacker; Frank Beckmann à Madeline Maus; Herman T. Schmitt à Helen Billet; Eusan Ally à Camille Ally; E. R. Austin à Maria L. Oberle; Pierre Renni à Marie Din.

NAISSANCES.

Mmes E. T. Leche, une fille; Wm F. Packard, une fille; Anthony L. Troyani, un garçon; Joseph Zitzmann, une fille; Wm E. Rau, Jr., une fille; Ed D. Macnair, un garçon; Richard Murray, une fille; Frank Scorsone, un garçon.

DECES.

Julius A. Thompson 67 ans, 1245 Constance; Wm. H. Richards 74 ans, 920 Delachaise; Bernadine Buesing 65 ans, 1801 avenue London; Jean F. Meda 41 ans, Paroisse St. Bernard; Edw. W. Rouyer 34 ans, 920 Congress; Geo. M. Wadsworth 74 ans, 125 N. Pierce; Alice Elmore 48 ans, 825 De Armas; Agnès E. Gardner 6 ans, 2333 Bourgogne; Sophie Holliquest 70 ans, 1437 rue Français; Joseph Leto 4 mois, 1212 Royale; Pamela Isidore, 68 ans, 1517 Juliet; Arthur Herrer, 16 ans, 1823 Seconde; Elizabeth Hall, 29 ans, 2822 Howard; Elizabeth Williams, 63 ans, 1917 Perdido; Monroe Bryant, 44 ans, Hôpital de Charité; Malika Thompson, 23 ans, 3636 Short; Mme B. G. Frick, 26 ans, Hôpital de Charité; Nancy Moise, 80 ans, Hôpital de Charité; Thomas Turner, 2 jours, 149 Delaronde; Hattie Lamb, 38 ans, Hôpital Sarah Goodrich; Mme Wilson Serpas, 17 ans, 3910 Bienville; Chris Colomb, 13 jours, Asile de St-Vincent de Paul.

TRIBUNAUX.

COUR CIVILE DE DISTRICT.

Marie Alice Allain, épouse de Geo. St-Paul vs Elias Pallet, réclamation de $1,900 sur des billets.

Demande d'émancipation:

Marguerite M. Borie.

W. W. Carre Co vs Elias Pallet, réclamation de $275 sur des billets.

Successions ouvertes:

Ellen Brady, John Huber, Louis A. Avrill, James Bradshaw.

DEUXIEME COUR CRIMINELLE DE CITE.

JUGE A. M. AUCOIN.

Comparutions:

Manuel Percy, attaque et blessure; Joe Davis, menaces; Junius Arthur, Helen Arthur, détournement; H. Nelson, témoin à charge: Joseph Miller, Augustus Willis, Oscar Brown, actes de violence.

Condamnation:

Eliza White, violation de l'acte 200 de 1908, $24 d'amende ou 30 jours de prison.

Trouvé coupable:

Willis Jones, actes de violence.

Acquitté:

Jules F. Grillot, actes de violence.

CE QU'IL Y A DE MIEUX POUR LES INTESTINS

Si vous n'avez pas un fonctionnement régulier, mais des intestins, vous êtes ou serez malade. Gardez vos intestins libres et vous vous porterez bien. Il est dangereux de forcer la nature au moyen de remèdes violents ou de pilules de poison. Le moyen le plus doux le plus facile et le meilleur de maintenir les intestins libres et propres, c'est de prendre

CANDY CATHARTIC Cascarets

NEVER SICKEN OR GRIPE WHEN YOU TAKE

MANGEZ-LES COMME DU CANDI

Agréables au Palais. Efficaces ont Bon Goût. Font du Bien, ne Rendent Jamais Malade Faible ou Grippé. 10, 25 et 50 cents la boîte. Demandez par écrit, échantillon gratuit et un pamphlet sur la santé. Adresse:

STERLING REMEDY COMPANY, CHICAGO ou NEW YORK

GARDEZ VOTRE SANG PUR.

3 mars—1as—dim mer ven

Ventes inscrites au bureau d'annonces.

Mme Joseph Maymus et als à Mme Ernest Cassegrand, terrain, 3me district, Rampart, St. Claude, Columbus et St Antoine $2600

Jas. P. Housand à la Teutonia L. & B. Ass'n, terrain, 1er district, Broad, White, Perdido et Gravier, $1700.

Rodolph E. Blanchard à la Excelsior Home'd Ass'n, terrain, 7me district, Lowerline, Cherokee, Elm et Zimple $1600.

Louis M. Dudoussat à Henry Prince, terrain, Broad, White, Onzaga et D'Abadie, $500.

Jos F. Touchard à French Market Homd Assn., terrain, St Claude, Touro, Bourbon et Marais, $2,000.

Wm N. Grunewald à Jno Auguste, lot, Baudin, D'Hémécourt, Olympia, St-Patrick, $225.40.

Chas N. Dragon à la Excelsior Homestead Association, lot, Espagne, Urquhart, Villeré, Mandeville, $800.

FAITS DIVERS.

Inauguration d'un nouveau service de vapeurs.

Sept vapeurs seront mis en service à l'inauguration de la nouvelle ligne San Francisco New York, via Panama et la Nouvelle-Orléans.

Cette information a été donnée hier par les armateurs californiens Bates et Chesborough, qui sont à la tête de l'entreprise.

Le frêt de Seattle, San Francisco et des autres ports de la côte du Pacifique sera amené à Panama et de là transporté par chemin de fer à Colon où il sera rembarqué sur les navires de la compagnie à destination de la Nouvelle-Orléans et de New York.

Le premier des navires de la nouvelle ligne est parti hier matin de Seattle, Etat de Washington, avec une cargaison de saumons et de bois de construction à destination des ports de l'Atlantique.

Ce navire, le "Mackinaw", d'une jauge de 4,000 tonnes, arrivera à Panama dans les premiers jours de novembre, et son frêt sera transbordé sur le "San Mateo" qui arrivera dans notre port vers la fin du même mois.

En dépit de la vive concurrence qui leur est faite par les chemins de fer, les organisateurs de cette compagnie espèrent avoir l'appui des négociants néo-orléanais et newyorkais, ce qui leur permettra d'améliorer le service au fur et à mesure des besoins

Le "Yom Kippur".

C'était hier la grande fête annuelle des Israélites, le "Yom Kippur", et à cette occasion la plupart des magasins du centre de la ville avaient fermé leurs portes et donné congé à leurs employés.

Il y a eu foule toute la journée dans les synagogues et les Juifs orthodoxes ont jeuné comme le leur commande la loi du Talmud.

Ouragan en perspective.

Le Bureau Météorologique de notre ville a publié hier matin un bulletin annonçant qu'un ouragan tropical était déchaîné au sud-ouest de Cuba, près du chenal du Yucatan, s'avançant dans la direction du Golfe du Mexique.

Si aucun changement ne survient dans sa direction cet ouragan s'abattera probablement vers la fin de la semaine sur la côte ouest du Texas.

La présence de cet ouragan rendra la navigation dangereuse dans les parages du Golfe pendant les quelques jours prochains, aussi le Bureau Météorologique recommande-t-il aux pêcheurs et aux patrons de bâtiments à voiles de prendre les précautions nécessaires.

Retour de l'Archevêque.

L'Archevêque Blenk, le Rév. Scotti, chancelier du diocèse, et le Rév. Jeanmard, secrétaire intime de l'archevêque, sont rentrés hier matin à la Nouvelle-Orléans après une absence d'un mois et demi.

Les trois Ecclésiastiques ont voyagé ensemble. Ils ont assisté au Congrès Eucharistique à Montréal, puis ont visité le Canada, se promenant sur ses lacs, et visitant ses points les plus intéressants.

Ils ont également fait de courts séjours à Washington et à New York; ont descendu l'Hudson le jour et ont admiré l'admirable panorama qui se déroule sur les rives de l'historique rivière.

A Washington ils ont été présenter leurs hommages au chef de la nation qui leur a fait l'accueil dû à leurs hautes personnalités.

Les trois voyageurs nous reviennent en excellente santé; parfaitemedt reposés des fatigues de leur ministère.

Les nouveaux bureaux de la compagnie Southern Pacific.

Les bureaux de la compagnie de chemin de fer Southern Pacific, qui depuis 1878 occupaient un vaste bâtiment à l'angle des rues Magasin et Natchez, ont été transférés hier et occuperont dorénavant les quatre étages supérieurs du nouveau bâtiment de la Banque Métropolitaine, à l'angle des rues Poydras et Camp

La compagnie Southern Pacific a conclu un bail de 10 ans avec la Banque Métropolitaine pour l'usage de quatre étages du bâtiment à raison de $5000 par an et par étage.

Les nouveaux bureaux sont très spacieux et munis des installations les plus modernes, ce qui n'était pas le cas dans l'ancien bâtiment de la rue Magasin.

Plainte mal fondée.

Un individu du nom de Nelson, arrivé ces jours derniers du Mississippi a porté plainte hier matin à la deuxième cour criminelle de Cité contre le portier de nuit de l'Hôtel Bush qu'il accuse de mauvais traitement.

Ce portier nommé Willis a comparu devant la cour en compagnie du propriétaire de l'hôtel et a donné une version de l'affaire entièrement différente de celle de Nelson.

Il paraît que ce dernier s'était introduit dans le corridor du deuxième étage de l'hôtel et cherchait à pénétrer de force dans la chambre de deux pensionnaires.

Le portier Willis l'ayant surpris à ce moment là lui a administré une volée et l'a flanqué à la porte.

Les deux belligérants ont été placés sous $250 de caution chacun.

Enfant né au pénitencier.

Un enfant né au pénitencier de l'Etat, issu de l'union de deux forçats de couleur, a été confié hier aux soins de la Société Protectrice de l'Enfance Abandonnée.

C'est la première fois que les autorités de l'Etat avaient à trancher une question semblable et elles ont jugé qu'il ne convenait pas de laisser le bébé à la garde de sa mère qui doit encore purger quatre ans de servitude pénale.

L'enfant a été en conséquence confié aux sœurs du couvent St Jean Berchman, 733 rue d'Orléans, qui l'élèveront.

La mère est une nommée Margaret Taylor, condamnée à huit ans de travaux forcés pour avoir tué sa sœur à coups de revolver. Elle est actuellement détenue sur la ferme pénitentiaire d'Angola, où l'enfant est ne ces jours derniers.

Entente probable.

Il a été annoncé hier que des négociations étaient en cours entre les directeurs de la compagnie de chemin de fer Queen and Crescent et les représentants des employés en grève, et qu'une entente était sur le point d'être conclue.

Si tel est le cas, les grévistes reprendront le travail dans les bureaux de ladite compagnie probablement vers le commencement de la semaine prochaine.

La seule question qui ne soit pas encore définitivement réglée est celle de l'augmentation des salaires, mais tout fait prévoir qu'une entente interviendra aussi à ce sujet.

Association des Professeurs de Musique.

Les membres de l'Association des Professeurs de Musique de la Nouvelle-Orléans sont invités à assister à la réunion régulière de l'Association demain, 15 octobre, à 2 heures de l'après-midi, dans la salle de l'Union Progressiste.

A trois heures il y aura un "Recital" dont le programme se composera de musique de Haydn et de Mozart; et ses exécutants seront des membres de l'Association.

INCENDIE.

Un feu dont on ignore l'origine a pris naissance, hier matin à une heure, dans une bâtisse rue Vallette, 913, à Alger, occupée par Corinne Devereaux et Oscar Goodman. Les dommages causés s'élèvent à $1,600.

ATHENEE LOUISIANAIS.

CONCOURS DE 1910-1911.

PROGRAMME.

L'Athénée propose le sujet suivant aux personnes qui désirent prendre part au concours de cette année:

Le Journalisme Français en Louisiane Son Histoire, Son Influence.

Les manuscrits seront reçus jusqu'au 1er mars 1911 inclusivement

L'auteur du manuscrit qui aura été jugé le meilleur, recevra une médaille d'or et un prix de $50 en espèces, si le comité juge le manuscrit digne d'être couronné.

L'Athénée, s'il le juge utile, accordera une seconde médaille.

Toute personne résidant en Louisiane est invitée à concourir.

Les manuscrits devront être écrits aussi lisiblement que possible, sur papier ayant une marge, et seulement sur le recto. Ils ne devront pas dépasser 30 pages.

Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Le comité nommé pour examiner les manuscrits, ouvre seulement l'enveloppe contenant le nom du concurrent qui a mérité le prix, pour s'assurer qu'il est dans les conditions du concours.

Le comité pourra accorder des mentions honorables s'il le juge convenable.

Tout manuscrit couronné sera publié dans le journal de l'Athénée.

La présentation des prix se fera dans une séance publique. On réunira pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire et artistique.

Le nom du lauréat ou de la lauréate sera proclamé après la lecture du manuscrit qui aura obtenu le prix.

Les devises des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées, seront lues devant le public.

Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus

Tout candidat qui fera connaître sa devise sera mis hors de concours.

Toute personne qui aura obtenu la médaille, ne pourra plus concourir.

Les manuscrits seront adressés au Secrétaire.

Le Secrétaire perpétuel,
EUGENIE ROUEN,
P. O. Box 725, Nouvelle-Orléans

Edition Hebdomadaire de "Abeille".

Nous publions régulièrement, le samedi matin, une édition hebdomadaire renfermant toutes les matières,—littéraires, politiques et autres,—qui ont paru pendant la semaine, dans l'"Abeille" quotidienne. Cette édition, complète sous tous les rapports, est fort utile aux personnes qui ne peuvent acheter le journal tous les jours, ou qui désirent tenir leurs amis ou correspondants européens au courant des affaires de la Louisiane. Nous le vendons sous bande dans nos bureaux à raison de 10 cts le numéro.

DECES.

SERPAS—Décédée, jeudi 13 octobre 1910, à 5 heures A. M. âgée de 17 ans Mme WILSON SERPAS, (Née Pauline Seron), native de la Nouvelle-Orléans. Les parents, amis et connaissances de la famille sont respectueusement invités à assister à ses funérailles qui auront lieu, aujourd'hui vendredi 14 octobre à 10 heure a. m. Le convoi partira de sa dernière résidence No 3910 rue Bienville, entre Scott et Pierce.

Enterrement au Cimetière St Louis No 3 rue de l'Esplanade.

JAMES BONNOT,

Successeur de JOHN BONNOT

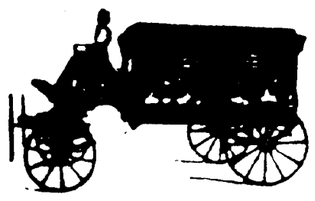

Entrepreneur de pompes funèbres

No 623 RUE STE-ANNE

SALONS FUNEBRES.

Téléphone No 1045.

F. LAUDUMIEY, Président et Gérant. S. ADER, Vice-Président. EMILE ADER, Secrétaire.

F. LAUDUMIEY & CO., Ltd.,

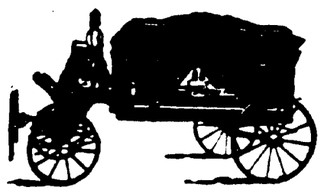

Entrepreneurs de Pompes Funèbres et Embaumeurs.

1108-1112 Rue ND Remparts

PHONE { HEMLOCK..... 408

PHONE HEMLOCK 282

EMILE LABAT

(Autrefois Mme Veuve Jos. Ray,

Directeur de Pompes Funèbres et Embaumeur,

No 1308 AVENUE NORD REMPARTS

Près Esplanade.

Voitures pour Bals, Mariages, Promenades, etc. Enterrements faits des prix modiques. Ordres reçus par le téléphone à n'importe quel moment.

1er sept—1as

PETITES ANNONCES.

COUTURIÈRES EXPÉRIMENTÉES POUR VÊTEMENTS D'HOMMES. EMPLOI PERMANENT. SALAIRE LIBÉRAL.

BEEKMAN'S CLOTHING STORE.

11 oct—1f

Demande—Une femme parlant parfaitement le français, pour prendre soin d'un enfant. S'adresser à M. Lafargue. L'Union Française. 11 oct—1 sem

AVIS AUX CREANCIERS.

In re Liquidation de la Jackson Fire and Marine Insurance Company Ltd.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 51,323—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est en position de ce faire) pour lesquelles le dans compte provisoire présenté par Lucien J. Deiss, E. P. Fournier et Maurice Generelly, liquidateurs de cette affaire ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Frank McGloin, avocat.

14 oct—14 18 23.

AMUSEMENTS. AMUSEMENTS.

TULANE Ce Soir et Toute la Semaine Matinées Mer. et Sam. à 2

PRIX Soirs.....25c à $1.50 Matinées.....25c à $1.00

Jos. M. Weber Présente THE CLIMAX

Une Pièce qui Emeut les Fibres du Cœur.

Semaine Prochaine—Margaret Anglin dans The Awakening of Helena Richie.

11 oct—5f

CRESCENT Ce Soir et toute la Sem. Mat. Mar. Jeu. et Sam. à 2

PRIX Soirs.....15c 25c 50c Matinées.....15c 25c 35c

PAID IN FULL

Par Eugene Walter

Semaine Prochaine—The Newlyweds

11 oct—5f

Orpheum Phone Main 833

Matinées tous les Jours.

PRIX Matinées.....10 à 50c Soirs.....10 à 75c

KLITA PROCTOR & CO.

NELLIE NICHOLS

Ballet Aérien de Grigolatti

Taylor, Kranzman & White

CHIENS DE ZERTHO

Welch, Mealey & Montrose

FENTELLE ET VALORIE

Orchestre Augmenté—Kinodrome

11 oct—5f

Excursions du Dimanche à Bon Marché

Sur le New Orleans, Fort Jackson et Grand Isle, Railroad.

Les trains partent d'Alger à 8 heures a. m. et arrivent à 7.35 heures p. m. Billets pour aller et le retour 50 sous, 75 sous et $1.

17oct J. S. LANDRY, Surintendant.

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Mary Hierdan, veuve de Martin Cash.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 94 679—Division E—Attendu que Mlle Julia Reardon a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mary Hierdan, veuve de Martin Cash, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Jos. Laubenschleger, avocat. 5 oct—5 9 14

Succession de François Carambat, aussi connu comme Frank Carambat.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 94,668—Division A.—Attendu que Paul Carambat a présenté une pétition à la Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu François Carambat, aussi connu comme Frank Carambat, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Geo W. Moore, Benjamin Ory, avocats. 7 oct—7 11 16

Succession de Peter Tone.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 94,735—Division D—Attendu que Eugenia Hunt, veuve de Peter Tone, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Peter Tone, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Emile Pomes avocat.

11 oct—11 15 20

Succession de Mme Katherine Catalanoto, épouse de Pietro Caruso.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR la paroisse d'Orléans.—No 94,714—Division D—Attendu que Pietro Caruso a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Katherine Catalanoto épouse de Pietro Caruso, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. — THOMAS CONNELL, Greffier.—Geo. Montgomery, avocat.

8 oct—8 12 17

LAC PONTCHARTRAIN ET RIVIERE TCHEFUNCTA.

Mandeville, Lewisburg et Madisonville,

Steamer NEW CAMELIA

Commençant le 7 Avril 1910

Partira de MILNEBURG à l'arrivée des trains du Dépôt Louisville et Nashville, à la tête de la rue du Canal.

Tous les jours (excepté les dimanches) à l'arrivée du train de 4 h. p. m.

Au retour, quittera Madisonville tous les jours à 5 heures a. m.

Le eau et le temps le permettant.

EXCURSIONS

$1.00 Aller et Retour $1.00

Mandeville, Lewisburg, Madisonville, Pinelland Park, dimanche à l'arrivée du train de 7.45 h. a. m.

Fret reçu tous les jours à la gare du chemin de fer Louisville & Nashv. tête de la rue Girod.

W. C. COYLE CIE, Agents, No 337 rue Carondelet.

7 avril—1f

AVIS SPECIAL.

AUX ACTIONNAIRES DE LA BANQUE DES CITOYENS DE LA LOUISIANE

Conformément à une résolution du Conseil de Direction de la Banque des Citoyens de la Louisiane, adoptée à une réunion dudit Conseil le 9me jour du mois de septembre 1910, une réunion générale des actionnaires de la dite corporation sera convoquée et tenue, comme le prescrit la Charte de ladite corporation, au local de la banque, No 620 rue Gravier, à la Nouvelle Orléans, Louisiane, à 11 heures A. M., MARDI, le 15me jour du mois de novembre 1910, dans le but d'élire trois directeurs qui serviront en qualité de Liquidateurs, et de voter sur toute question pouvant être agitée devant ladite réunion touchant la liquidation des affaires de la corporation, rendue nécessaire par l'expiration de sa charte arrivant à sa limite le 30 janvier 1911.

Il sera présenté à cette réunion pour la considération des actionnaires le rapport d'un Comité Spécial nommé par le Président par l'autorité du Conseil de Direction et chargé du soin de proposer et de soumettre aux actionnaires un plan pour l'organisation d'une banque qui succédera à ladite corporation en continuant les affaires.

Les actionnaires sont ici avisés d'assister à ladite réunion au jour, à l'heure et à l'endroit d'indiqués.

GEO. W NOTT, Président.

S. A. TRUFANT, Caissier.

4 oct—ex 15 nov inc

VENTES A L'ENCAN.

Fitzpatrick-Dunn Realty Co.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le contenu de la Résidence No 818 Avenue Jackson.

Entre les rues Laurel et Annonciation.

Dans la Succession de Mme Veuve Mary P. Greenleaf.

No 94,280—Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, Division A.

PAR FITZPATRICK DUNN REALTY Co., W. H. Fitzpatrick, Encanteur—bureau No 338 rue Carondelet LUNDI, 17 octobre 1910, à 11 heures A. M., sur les lieux No 818 avenue Jackson, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, maintenant absent ou empêché, daté et signé du 3 octobre 1910, dans l'affaire ci-dessus intitulée, le contenu suivant sera vendu—

Consistant en meubles de maison, lingerie de corps bijouterie et petite objets, le tout plus complètement décrit dans l'inventaire enregistré dans la succession ci-dessus intitulée et numérotée.

Conditions—Comptant et livraison immédiate

W. F. Brewer, avocat.

6 oct—6 9 17

son bonheur, semblait se fondre en lui.... Il eut un grand attendrissement.... Peut être la vérité arriva-t-elle jusqu'à son âme à travers la lourdeur de son esprit.... La vérité, c'est-à-dire l'amour profond et silencieux de l'enfant.... De l'enfant qui, sans doute, avait deviné depuis longtemps que lui, Pervenche, ne s'occupait que de Josette, rêve de fou....

Et il eut honte! Et il éprouva un remords. Il pressa Line plus fortement et il embrassa les cheveux qu'il avait juste sous ses lèvres. Elle tressaillit et dit encore:

—Mon Pervenche!

Alors, troublé, sans savoir, sans rien s'expliquer, entraîné par l'émotion:

—Line, ne pleure plus.... je reviendrai, ma Line, pour t'aimer.... Car je t'aimions bien, je le voyons à présent.... et je t'aimerions toujours, ma Line....

Il la sentit trembler, collée à lui, comme un oiselet qu'il eut tenu dans la main, et c'est ainsi qu'il la confia à Blanquin en lui disant de l'emmener....

LA TEMPÊTE EST DÉCHAINÉE

XI

Un nouveau rapport avec enquête supplémentaire, venant de Metz, envoyé par M. Falkenhein à M. de Saint Cast, avait déchaîné la tempête.

Au reçu de cette instruction et des interrogatoires et dépositions qui la composaient, M. de Saint-Cast n'avait plus hésité.

La "soudure" qu'il cherchait partout, il venait de la trouver.

Et il signa un mandat d'amener contre Renaud Sauvageot.

D'autre part, il lui semblait difficile, à cause de la coïncidence étrange des taches de sang découvertes sur l'un et sur l'autre, qu'une complicité n'existât pas entre Renaud et Pervenche, étant admis, surtout qu'en cette journée qui s'était terminée par le meurtre de Lilienthal, les deux jeunes gens avaient agi de concert, depuis le matin, soit lorsque Renaud avait confié sa lettre à Pervenche, soit lorsqu'il avait voulu s'échapper de sa chambre où il était retenu prisonnier, soit enfin lorsqu'il avait quitté Haute Goulaine pour se réfugier à la Faloise.

Il décerna un second mandat d'amener contre Lucas Giraud.

Le soir même, ils étaient tous deux écroués à la prison de Nancy.

La nouvelle éclata comme un coup de foudre, à Haute-Goulaine, où elle fut connue dès le lendemain à la première heure.

Aux premiers temps de l'enquête, Sauvageot le Dur avait eu peur. Sans croire Renaud coupable, il discernait certains indices qui pouvaient le faire accuser. L'enquête traînant en longueur, il s'était rassuré. Soudain, c'était la catastrophe.

Il monta chez la malade, afin de la prévenir doucement, avec tous les ménagements possibles, car elle était de plus en plus faible, n'avait plus qu'un souffle.

Au moment d'entrer dans la chambre, il fut surpris d'entendre un bruit de voix.

Jamais elle ne recevait personne, en dehors de son fils ou de Joseph. Et par la porte fermée, Joseph croyait reconnaître celui qui parlait, d'un ton bas et monotone.

—Mais c'est mon père! murmura-t-il au comble de la surprise.

Depuis des années et des années, le vieux Sauvageot n'avait pas mis les pieds dans ce château. Nous l'avons dit. Depuis des années et des années, c'est à peine si l'on avait entendu quelque vague parole brève, interjection plutôt que parole, sortir de la bouche mince et invisible du vieillard....

—Il faut qu'il sache que Renaud est sous les verrous, murmura Sauvageot..... Et le désastre a réveillé son âme morte .... Mais qu'est-il venu dire à ma femme?

Il essaya d'écouter, ce fut inutile. Du reste, l'entretien semblait terminé, car il y eût un bruit de sabots.... le grand père était entré là comme il était venu — et pour ne pas être aperçu en flagrant délit d'espionnage, Joseph ouvrit brusquement.

En effet, le vieillard se disposait à sortir. A la vue de son fils, il s'arrêta.

Joseph promena lentement son regard de l'un à l'autre. Le père Sauvageot présentait, comme d'habitude, une figure froide, indifférente, fermée pour ainsi dire. Quant à la malade, elle venait, à coup sûr d'éprouver une violente émotion; car, à la place de sa pâleur ordinaire si profonde, il y avait un léger nuage rose ..... et des frémissements l'agitaient encore.....

—Je ne savais pas vous rencontrer ici, dit Joseph.... Très heureux de vous y retrouver, mon père.... Apprendrai-je du moins pourquoi?.... Peut être est-ce le même malheur qui nous réunit aujourd'hui et vous êtes-vous souvenu, un peu tard, que Renaud est votre petit-fils.

Le vieillard laissa tomber un coup d'œil de colère et de mépris sur Joseph.

Il ne répondit rien.... repris de mutisme.... enfermé dans sa tombe.

Tout à l'heure, pourtant, c'était lui qui parlait, avec volubilité, avec une sorte d'ardeur fiévreuse, comme s'il avait voulu laisser déborder son cœur longtemps contenu....

—Qu'est-ce que tout ceci veut dire? se demandait Joseph soupçonneux.

La malade, la voix lente et faible, expliqua:

—Ton père a voulu que je n'apprenne point le grand malheur qui nous frappe par un autre que lui.... Renaud est arrêté, Renaud est accusé..... Voilà ce qu'il m'a dit....

—Et ce que je venais t'apprendre, moi aussi....

—Merci.... C'est bien.... Renaud ne peut être coupable.... Je suis donc tranquille.

Elle était calme, oui, singulièrement.... Rien ne décelait l'épouvante dans cette mère si terriblement éprouvée, pourtant .... Un coup pareil aurait dû l'achever, la tuer.... Sans doute, le père Sauvageot avait été prudent, adroit, avisé.... Sans doute, il avait usé de précautions infinies avant d'arriver à la vérité.... Et qui sait s'il n'avait pas fait entrevoir à la malade qu'il était impossible de condamner Renaud sur les indices relevés contre lui et qu'il fallait être patient, ne point s'énerver, avoir confiance, jusqu'au jour où, bien certainement, la preuve éclaterait de son innocence....

—Tu n'as pas peur?....

—Non.

—Et vous, père?.... dit-il au visage glacé dont le regard farouche le poursuivait.

Le vieillard refusa de répondre. Il se contenta de hausser les épaules, et se retourna vers la malade. Mais alors, sa figure s'adoucit.... Une grande pitié, une grande tendresse remplaça la dureté de ses traits..... une lueur limpide emplit ses yeux.

Il redisait, sans doute d'un seul regard, à la pauvre femme, tout ce qu'il lui avait dit en paroles, et lui redonnait pour la dernière fois confiance..... La malade sembla se baigner dans les rayons de cette lumière douce.... y puiser la force.... peut-être la résignation.... et, appuyant contre le dossier du fauteuil sa tête dolente, s'endormit d'un sommeil léger.... un sommeil d'où était banni tout mauvais rêve, exclu tout cauchemar. Ce sommeil d'une mère qui ne redoutait rien pour le fils en danger.

Joseph Sauvageot comprit alors — et pour la première fois — que le grand-père et la malade vivaient, auprès du maître, d'une existence qui lui étaient étrangère, dont il semblait que sa pensée même fût bannie. Il était loin de ces deux cœurs, étranger à leurs affections, à leurs espoirs comme à leurs craintes.

Lui tremblait pour Renaud. Pourquoi, eux, ne tremblaient-ils pas? Ils avaient leurs raisons. Pourquoi ne les faisaient-ils pas connaître?

Mais son orgueil était trop grand pour qu'il s'abaissât à interroger..... Son orgueil, trop humilié des rêves d'ambition à vau-l'eau.... l'avait préparé avec tant de soin, effondré..... tout cela combattait encore en lui un mauvais combat.

Il se contenta de dire:

—Je suis heureux que vous partagiez ma confiance.... Malgré toutes les charges qu'on a pu relever contre notre fils, Renaud ne peut être devenu meurtrier et son innocence sortira clairement de l'enquête et des débats.

Le grand-père fit un signe affirmatif, en inclinant la tête deux ou trois fois.

Puis, désignant la malade, il daigna parler:

—Elle dort!

Il sortit sur la pointe des pieds. Et Sauvageot sortit derrière lui.

Dans le couloir, pourtant, Joseph eut un mouvement de faiblesse.

Il appuya doucement la main sur l'épaule du vieillard.

Père, est-ce que vous savez quelque chose.... qui puisse me rassurer?

—Oui.

—Oh! alors, dites! dites!!

Le visage du vieillard se fit plus dur, plus sévère, plus impénétrable.

A continuer.

CHUTE.

William Ziegler, âgé de 39 ans, un charpentier demeurant rue Dumaine 2828, est accidentellement tombé d'une hauteur de 20 pieds hier matin, alors qu'il travaillait sur une bâtisse à l'angle des rues Banks et Bendon. L'ambulance a été mandée, mais à l'arrivée des étudiants en médecine, l'individu a dit qu'il n'était pas blessé.